

Nombre de membres	16
Membres présents	12
Pouvoirs	0
Exprimés	12
Oui	12
Non	0

Accusé de réception en préfecture
087-200049278-20250205-DEL-2025-03-DE
Date de télétransmission : 10/02/2025
Date de réception préfecture : 10/02/2025



EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 5 février, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 29 janvier 2025

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN - Henri LAVAUD
Lionel LEMASSON - Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON
Michel THEYS - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

DÉLIBÉRATION N° 2025-03

OBJET : ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE RÉALISATION DE ZOOMS SUR LES SITES ET LES ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE SUR LE TERRITOIRE MONTS ET BARRAGES - CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Président rappelle que le PETR souhaite réaliser une série de zooms sur des sites, des activités ou des événements de pleine nature emblématiques du territoire, en y associant les acteurs de la pleine nature.

Cette démarche a plusieurs objectifs :

- Faire connaître les initiatives du territoire aux habitants,
- Développer l'attractivité du territoire,
- Donner à voir l'offre de pleine nature du territoire grâce à la parole des acteurs de terrain,
- Communiquer sur la contribution de ces acteurs au développement des pratiques des sports de nature,
- Faire le lien entre acteurs du territoire proposant une pratique similaire.

Conformément au cahier des charges validé par le Bureau syndical du 9 octobre 2024, une consultation sur devis a été lancée le vendredi 10 janvier 2025. Les prestataires intéressés avaient jusqu'au vendredi 31 janvier 2025 pour y répondre.

Quatre prestataires ont répondu à la consultation :

- L'Agence « Et pourquoi pas » - Le Dorat (87) pour un montant de 6 912 € TTC
- L'Agence Graphitine - Limoges (87) pour un montant de 6 000 € TTC
- L'Agence ELMA - Eymoutiers (87) pour un montant de 3 960 € TTC
- Le Studio Bysshe - Compreignac (87) pour un montant de 10 440 € TTC.

Au vu de la méthodologie, de l'offre de prix et des critères de jugement, il est proposé de retenir l'offre de **L'Agence ELMA** pour un montant de **3 960 € TTC**.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau syndical, à l'unanimité valident le choix de l'Agence ELMA pour la réalisation des zooms sur des sites, des activités ou des événements de pleine nature emblématiques du territoire, pour un montant de **3 960 € TTC** et autorisent le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du marché et au bon déroulement de l'action.

Fait et délibéré à Bujaleuf
Les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.

**Le Président,
Laurent PAQUET**